Cuzieu

MAIRIE

42330 CUZIEU

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le lundi 25 mai 2021 à 20 heures en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-François RASCLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 18 mai 2021

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON- Laila GAUTHIER- Gérard LECLERCQ Joelle JULLIEN -Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN- Bruno SAUVIAC- Véronique MOUNIER- Christine VAN LANDER- Céline KNAP- Richard TISSEUR- Nadège JACHEZ- Ivann LECOURT- Cédric PASSOS-Vincent CLAPEYRON

Excusés : Philippe BOULOUMIÉ (pouvoir à Gérard LECLERCQ)-Lucie TEPPE DUPELOT (pouvoir à Nadège JACHEZ) -

Secrétaire de séance : Laila GAUTHIER-

APPROBATION COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal du 10 mai 2021 est approuvé.

CREATION POSTE REDACTEUR –N° 20210505

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par le conseil municipal.

Considérant la nécessité de créer un emploi au grade de rédacteur en raison de la nécessité de réorganisation du service administratif, Monsieur le Maire propose de créer un poste comme suit :

► **Création,** d'un poste à temps complet, dans le cadre d'emploi de rédacteur, poste à créer au 23 août 2021

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de la création d'un poste à temps complet, dans le cadre d'emploi de rédacteur, au 23 août 2021
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal,
DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

REMBOURSEMENT DES SOMMES VERSEES A LA REGIE DE LOCATION DES SALLES- N° 20210506

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le fonctionnement de la régie de recettes « locations de salles».
Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les salles communales ont été fermées mais des administrés avaient réservé les salles.

Il convient donc de procéder au remboursement des sommes versées au titre des locations de salles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le remboursement des sommes perçues à tort,
DIT que ce remboursement s'inscrira à l'article 6718, autres charges exceptionnelles,
DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

PROJET FOREZ IMMO – PROTOCOLE ACCORD N° 20210507

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) reçue concernant la parcelle AN28.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres présents le projet de construction sur ledit terrain.

Considérant que la commune est en déficit d'habitations à louer, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas exercer le droit de préemption sur ce terrain. Il soumet à l'assemblée l'établissement d'un protocole d'accord avec le futur acquéreur de cette parcelle la SOCIETE FOREZ PROJET IMMO.et donne lecture de ce protocole d'accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet de protocole d'accord tel qu'énoncé,
DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

Questions diverses

Une lettre d'information éditée par la Commission Communication va paraitre fin juin, sera distribuée dans les boites à lettres par l'équipe municipale.

Un point est fait par Céline KNAP de la Commission Bibliothèque : la bibliothèque recherche des bénévoles ; Se faire connaitre auprès de Véronique PAILLEUX, agente communale, aux horaires d'ouverture de la bibliothèque. La fête du livre se déroulera les 18/19 et 20 novembre prochains.

Radars pédagogiques : les résultats sont présentés à l'assemblée.

Jean-François RASCLE, maire

MAIRIE de CUZIEU (LOIRE)